VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

L'actif du Fonds de Magasin, Comptes Courants, Droit d'occupation du rez-de-chaussée, 617 rue du Canal et 527 rue Conti. Tous les Droits du Demandeur, en un certain procès non décidé en la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No 87,409 du Dossier intitulé RECEVEUR A. MARX PICTURE FRAME CO., LTD. vs B. B. HARRIS, faisant des affaires sous le nom de FRENCH NOVELTY CO. et les effets de la

A. MARX PICTURE FRAME CO.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — Bureau No 322 rue Baronne. JEUDI, le 1er septembre 1910, à 11 heures a. m., dans le local, 617 rue Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 19 août 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

FONDS DE MAGASIN CONSISTANT

d'assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, installations d'éclairage, vases divers, comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré. Le ci-dessus devant être vendu au plus haut enchérisseur.

Droit d'occupation jusqu'au 1er oct. 1910 du rez-de-chaussée des deux 617 rue du Canal, entre la Passage de la Bourse et la rue de Chartres, maintenant occupé par la A. Marx Picture Frame Co. Ltd.

Droit d'occupation jusqu'au 1er octobre 1910 de la fabrique et entrepôt, maintenant loués à bail et occupés par la A. Marx Picture Frame Co., Ltd., 527 rue Conti, entre les rues Decatur et Chartres.

Tous les droits du demandeur en un certain procès devant la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 87,409, du dossier intitulé Receveur A. Marx Picture Frame Co., Ltd. vs B. B. Harris, faisant affaire sous le nom de French Novelty Co.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn avocat pour les liquidateurs.

21 août—21 28—sept—1

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90,970—Cour Civile de District, Division B.

Résidences Simples et Doubles à deux étages. Désirables dans le Premier District.

329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Simple à Deux Etages.

331-333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages.

335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Gravier, Sud Derbigny (autrefois Willow) et l'avenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan de H. C. Brown voyer, daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres; loué $40 par mois.

Le lot B mesurant 33 pieds, 10 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 33 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 62 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage; loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 62 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 81 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 85 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, escaliers, galeries sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Une tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et de payer pour les frais de cet acte et actes nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente par devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux îlets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement en date du 9 août 1910 et signé en Cour ouverte le 9me jour d'août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain îlet de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme lot No 2561, borné par les rues Manuel, Barthélemy, Bolivar et Massat, lequel a été acquis par ledit Orgel Heyman Mesritz, par acte de vente par devant A. Cuvillier, notaire en cette ville, le 1er novembre 1836, enregistré au Bureau des Transferts, livre 22, folio 98.

2° Un certain îlet de terre en cette ville, connu comme l'îlet borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Hunters, Virtue, (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant l'îlet No 201 maintenant l'îlet 1319, sur un plan de L. Surgi, daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire de cette ville, ledit îlet consistant en 24 lots, acquis par ledit Orgel Heyman Mesritz le 22 juillet 1836 enregistré au Bureau des transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, devant être représenté par billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assuré par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente par devant Scott E. Boer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUBACK STERN & GUMBEL, Ltd.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 93,080—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen C. Escoffier, Encanteur—Bureau No 847 rue Carondelet—MERCREDI le 14 septembre 1910, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 4 août 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par le numéro 1194 borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, lesdits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Brinquier, daté du 22 février 1837 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 29 pieds de front de façade à la rue Laharpe sur environ 104 de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par la dite Mme Amélia Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "Peoples Homestead Association" d'après un acte passé par devant Marcel T. Ducros, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 148, folio 109.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, désigné comme No Trois sur un plan dressé par L. Brinquier, daté du 22 février 1837, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, une copie de ceci dressée par A. de Armas, voyer, datée du 28 juillet 1890, et annexée à un acte de rectification de titre passé par devant M. T. Ducros, notaire, le 20 août 1888, d'après lequel ledit lot mesure 27' 8" 6" de face à la rue Laharpe sur 125' de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de ..... d'après un acte passé par devant ....., notaire, le..... jour de .....

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en (1) un et deux (2) ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte, l'acquéreur devant assumer le paiement ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication de toutes les taxes de 1910, et les frais des certificats et les frais de l'acte de vente par devant Wm Ardill, notaire; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

14 août—14 21 28—sept 4 11 14

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

DANS UN

VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 (vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six) sur un plan de C. A. Hedin, voyer, le 10 novembre 18....., déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire; lesdits lots mesurent chacun (30) trente pieds de face à la rue Adams sur (150) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et balance pour le charbon là-dessus, appartiennent au locataire et seront déménagés par eux. Louée au taux de $30.00 par mois ou $360.00 par an.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, pour un billet à recevoir garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection.

L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910; dix pour cent comptant au montant de la vente; l'acte de vente par devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 93,963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 30 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 17 (maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de B. Balasse, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Pavy, ancien notaire et mesurant pied américain 31 pieds 11 pouces, 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente par devant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

Tonnelle Bank & Trust Co., Receveurs.

28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Jas. A. Brennan et fille

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Sidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoises et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerner, veuve de William Sutherland

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 93,941.

A vendre à l'enchère publique, MARDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 732 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 19 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés comme lots un et deux de l'îlet No 145, autrefois îlet No 22, lequel est borné par les avenues Elmira et Pacifique, avenue Sidell, autrefois Jackson, et la rue Homer, sur un plan duquel lesdits lots formant partie connue comme la "Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson, voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour référence. Les dits lots mesurant comme suit: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Sidell, autrefois rue Jackson, et mesurant trente deux (32') pieds un (1") pouce et cinq (5") lignes de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces de façade à l'avenue Sidell, autrefois rue Jackson; le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32') pieds, trois (3") pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces entre lignes égales et parallèles, aussi une petite portion du lot No trois, lesquelles sont contigus au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1") pouces et six (6") lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds, huit (8") pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente par devant W. J. Hennessy, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dues y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

F. F. Hennessy, avocat.

28 juil — 28 31—août 7 14 21 28 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alexandre Langlois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 94,206 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Carrère, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. L. Fourchy, avocat.

12 aout—12 16 21

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 244 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "chauvings bins", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet îlet au dos chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 15 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élevateurs, machines pour faire des trous, "sash sticler", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de ce genre sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit considérablement fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriétés de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence plus ample informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter ou dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront acquittées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente aura rapportés à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dits jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a rien en d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente est ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfirera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant Fred Adolph, Esq. notaire.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louise L. Dickson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 93,540 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par John W. Phillips, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. L. Labeit avocat.

18 août—18 22 27

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux au devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaires, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Aussi la propriété mobilière comme suit décrite, à savoir:

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau, cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à filières "roll front", trois cabinets à filières, deux pupitres en chêne debout et deux chaises, un coffre-fort "Diebold" ayant portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une base, un pupitre avec couverture roulante, un jeu de filières avec carte indexe, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec bases, une presse pour lettres et "stand", une vieille armoire, trois chaises, trois lampes doubles, installations électriques, deux traîneaux, douze vieux "Wernicke Units", deux bases, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit bases et huit dessus, un grand pupitre double et chaises, quatorze boîtes à filières, cinq étuis verticaux pour filières, un "Typewriter" Fay choals long carriage, un pupitre simple plat et chaises, un petit cabinet pour filière, un pupitre double dessus plat, stool et chaise une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège cannée, 16 chaises ayant siège en cuir, un grand pupitre à couverture roulante et chaise, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux bases, une table en chêne pour directeurs.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé par devant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

I. B. Rennyson.

—o—

Vente de Succession—Cinquante (50) acres de terre près de Crowley, Lne., à l'encan. JEUDI le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi, conformément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 13 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Lot 2, Section 12 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien, contenant 25 76 acres et lot 4 Section 14 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien contenant 24,44 acres en la paroisse Arcadie, environ six milles de Crowley, Lne.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910, frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente par devant James J. Woulfe, notaire, et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catherine Bergin, veuve de Charles Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,264—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Peter McGinn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Frank McGloin, avocat.

17 août—17 21 28

Succession de Patrick H. Westfeldt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,940—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gustaf E. Westfeldt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Mc Closkey & Beaudlet, avocats.

12 aout—12 16 21

Succession de James Pons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,236—Division E—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Pons, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favret & Friedrichs, avocats.

12 aout—12 16 21

Succession de Mme Emma Adeline O'Dowd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,922—Division A—Attendu que John W. Wilkinson et David P. Albert ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteurs testamentaires de ifs conjoints dans la succession de feu Mme Emma Adeline O'Dowd, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Titche & Rogers, A. W. Cooper, avocats.

12 août—12 16 21

Succession vacante de André Guiotat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,062—Division C—Avis est par le présent don